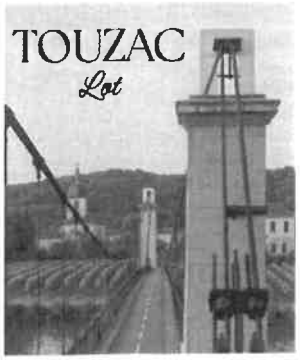

COMMUNE DE TOUZAC

CIRCULAIRE

Il a été porté a notre connaissance que plusieurs incivilités ont été commises par des personnes ayant des chiens.

Plusieurs déjections ont été retrouvées sur les trottoirs, autour du parking de l'école, sur l'aire de jeux où pourtant les chiens sont interdits, et bien d'autres.

Nous demandons aux personnes promenant leur animal de le tenir en laisse pendant la durée de la promenade et dans le cas où il y aurait déjection dans un endroit inapproprié de ramasser cette déjection pour les respect des autres personnes,

D'autre part, les personnes qui laissent leurs chiens en libertés dans le village ainsi que les personnes qui laissent leur portail ouvert sont priées de veiller à ce que leur animal reste dans leur propriété,

Nous vous prions de tenir compte de cette circulaire afin de ne pas être obligé d'émettre en arrêté municipal

Bien à vous

Alain BONIS
Maire de Touzac

MAIRIE de TOUZAC
46 (Lot)

Mairie de Touzac – 321 route du Lot 46700 TOUZAC
05.65.36.54.09 mairie@touzac46.fr